

Déclaration personnelle

Professeur Marc Bossuyt

Candidat au poste de Juge à la Cour pénale internationale

A mon sens, la Cour pénale internationale sera confrontée d'emblée à deux défis majeurs : à la fois asseoir sa crédibilité sur la scène internationale et développer des méthodes de travail innovantes, à la mesure des défis de l'avenir.

Crédibilité

Il est primordial que la Cour affirme sa crédibilité dès le début de ses travaux. Le Procureur jouera à cet égard un rôle crucial, par la sélection judicieuse des dossiers à même d'être portés devant la Cour. Les juges appartenant à la Chambre d'examen préliminaire et à la Chambre d'appel auront la responsabilité de vérifier que les cas sélectionnés sont crédibles et méritent d'être investigués et poursuivis par la Cour. Afin d'éviter les approches partisans, une coopération entre juges d'origines différentes est essentielle.

J'estime que mon travail académique contribuera à cet objectif, complété en cela par une expérience pratique intensive, aussi bien au niveau du droit international humanitaire, des droits de l'homme (particulièrement en rapport avec le phénomène du racisme, celui des discriminations ainsi que la politique de l'accueil des réfugiés), qu'au sein d'organes tant nationaux qu'internationaux en charge de traiter des cas individuels comme des cas plus larges de violations systématiques des droits de l'homme.

Méthodes de travail efficaces et flexibles

Les Chambres d'examen préliminaire et d'Appel doivent établir les procédures et méthodes de travail applicables par la suite à tous les cas qu'aura à connaître la Cour. Les premières affaires devront être traitées selon une méthode à même de faire face à l'accroissement de la charge de travail qui ne manquera pas de se produire avec le temps. Une collaboration étroite entre le Procureur et les juges du siège, assistés par le Greffier, sera d'une importance primordiale pour la gestion efficace et le bon fonctionnement de la Cour.

Dans cette perspective, je crois pouvoir apporter une certaine valeur ajoutée de par mon expérience acquise dans le domaine de la justice administrative et judiciaire de mon pays, comme Commissaire général aux réfugiés et comme Juge à la Cour d'arbitrage, la Cour constitutionnelle belge.